

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27 SEP. 2018

ID : 031-213105612-20180927-D2018_91-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 20 septembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etaient absents excusés : M. PHILIPPE BAUMLIN, MME ISABELLE SEROR

Monsieur FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/91

Objet : L'Union des Jeux – Ludothèque - Subvention complémentaire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la subvention de 43 000 € votée par l'Assemblée pour l'année 2018 en séance du 24 janvier et du 11 avril 2018, en faveur de l'association.

Quelques semaines après ce vote, l'association a communiqué son bilan financier et à partir de celui-ci, les perspectives pour l'année civile 2018.

Il s'avère que depuis la reprise à temps complet des deux agents salariés de l'association, intervenue au début de l'année 2018 et confirmée par la suite, la subvention d'équilibre, votée à ce jour, ne permet pas à l'association d'assumer la totalité des charges salariales. En effet, depuis 2015, les deux agents de l'association n'ont jamais été présents à temps complet aussi la subvention municipale était suffisante pour équilibrer le budget.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'apporter une subvention complémentaire, pour l'année 2018, d'un montant de 20 000€

Décision

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27 SEP. 2018

ID : 031-213105612-20180927-D2018_91-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Moins 4 abstentions (M.JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M.ERWAN DANIEL, Mme CLAUDE RIERA)

- D'adopter le versement d'une subvention complémentaire, pour l'année 2018, d'un montant de 20 000 € à l'association L'Union des Jeux - Ludothèque

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le 27 SEP. 2018
- Affiché le 27 SEP. 2018

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFE

